

**Prime de fonctions et de résultats (PFR)
Cotation des postes**

Grille Ile-de-France

Principe : les adjoints ont une cotation de niveau n-1

	Coefficient		Coefficient
		* chef de service ex-DIRIF (DRIEA) * chef de la délégation de bassin	5,0
		* chef de service fonctionnel DRI	4,5
		* chef de service en UT DRIHL ou DRIEA * chef d'UT DRIEE * responsable entité niveau 2 – plus de 40 agents * chargé de mission « à enjeux » * expert	4,0
* responsable d'une entité niveau 1 encadrement de plus de 10 agents * adjoint chef d'entité de niveau 2 * expert	3,5	* responsable entité niveau 2 * chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service * spécialiste	3,5
* responsable d'une entité de niveau 1 * adjoint responsable d'une entité de niveau 1 encadrement de plus de 10 agents * chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau supérieur à 1 * spécialiste	3,0	* chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 * responsable d'entité de niveau 1	3,0
* chargé d'études, chargé de mission * adjoint d'une entité de niveau 1	2,5	* chargé d'études, chargé de mission	2,5
Grades concernés (PFR) - AAE - DPCSR - IAM		Grades concernés (PFR) - AC/ACHC - APAE/CAEDAD - IPAM/CAM - DPPCSR - IPEF/ICPEF	